

Québec, le 31 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bur. 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Questions au feuillet du député de Rimouski, M. Harold LeBel

Monsieur le Leader parlementaire,

Je donne suite aux questions que m'adressait le député de Rimouski le 17 mars dernier à propos de la prolongation des Alliances pour la solidarité, dont celle de la Ville de Montréal.

En ce qui concerne le choix de conclure une entente pour un an seulement, j'aimerais préciser que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 est toujours en vigueur. Or, l'intervention territoriale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, concrétisée lors du Plan d'action actuel, est d'ailleurs significative et appréciée des divers milieux impliqués. Afin de permettre le maintien des activités de mobilisation, de concertation et de soutien aux projets dans les territoires, tout en nous permettant d'évaluer la possibilité de poursuivre l'intervention territoriale dans le cadre du prochain plan d'action, toutes les Alliances pour la solidarité ont été prolongées d'une année jusqu'au 30 septembre 2016.

Dans cette foulée, le Ministère a également voulu continuer sa collaboration avec la Ville de Montréal dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité. À cet égard, en compagnie du maire de Montréal et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, j'ai annoncé, le 5 mars dernier, la prolongation de l'entente d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2016.

Pour ce qui est de la signature des ententes dans les meilleurs délais pour éviter que les organismes des régions vivent de l'insécurité financière, le député de Rimouski peut être rassuré. En effet, la prolongation des ententes en région d'une année, soit du 30 septembre 2015 au 30 septembre 2016 a été annoncée aux organismes signataires au début du mois de juin 2014. Ces Alliances en région ont toutes été modifiées en ce sens à l'automne 2014. Les activités se déroulent comme prévu.

...2

Pour la Ville de Montréal, à la suite de l'annonce du 5 mars dernier, l'entente modificatrice prévoyant la prolongation d'une année sera acheminée prochainement aux autorités de la Ville pour signature.

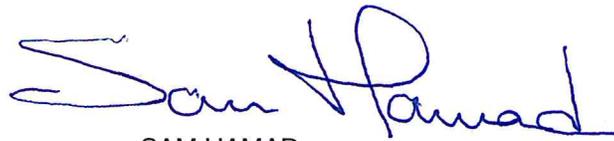
Sur la notion de l'interruption des versements des sommes aux organismes et sur la poursuite des ententes, le député de Rimouski pose ces questions en faisant référence aux travaux pilotés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire entourant la révision de la structure de gouvernance en matière de développement économique et régional.

Rappelons-nous qu'après la signature du Pacte fiscal transitoire, le projet de loi n° 28 intitulé Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014 et est toujours à l'étude par les membres de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi propose la dissolution des Conférences régionales des élus (CRÉ) avec lesquelles nous avons signé plusieurs Alliances pour la solidarité.

Or, selon les dispositions prévues au projet de loi, pour chaque CRÉ dissoute, un comité de transition prendrait la relève.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,



SAM HAMAD